

GARANTIE LIMITÉE POUR LES PRODUITS ET SERVICES

Dernière mise à jour : Le 17 mai 2023

Cette garantie (la « Garantie ») couvre les produits et services fournis par l'entité (« Convergent ») figurant dans l'accord conclu avec le Client couvrant ces produits et services. Sous réserve du respect par le Client des conditions générales de l'accord applicable avec Convergent, Convergent garantit les produits et services comme suit :

Produits et services de tiers

Les produits et services pour lesquels Convergent est un distributeur ou un revendeur agréé et non le fabricant, le développeur ou le fournisseur ne bénéficient que de la garantie fournie par le fabricant, le développeur ou le fournisseur concerné. Convergent déploiera des efforts raisonnables pour aider le Client à exercer ces garanties dans la mesure où les conditions générales applicables avec ce fabricant, développeur ou fournisseur le permettent.

Services fournis par Convergent

Sous réserve des exclusions énoncées ci-dessous, Convergent garantit que :

- (i) l'installation des produits matériels sera de bonne qualité, professionnelle, effectuée selon les règles de l'art, et conforme aux exigences des accords applicables avec le Client pendant une période de 12 mois à compter de l'achèvement substantiel des travaux d'installation ou de la première utilisation bénéfique de ces produits matériels; et
- (ii) tous les autres services fournis par Convergent seront de bonne qualité, professionnels et conformes aux exigences des accords applicables avec le Client pendant une période de 90 jours à compter de la fourniture de ces services.

Exclusions

LA PRÉSENTE GARANTIE EXCLUT les services fournis dans le cadre d'un Programme d'assistance à la clientèle, les services gérés et les services de cybersécurité, qui sont tous fournis « en l'état » sans garantie ni déclaration d'aucune sorte, qu'elle soit expresse ou implicite. La présente Garantie ne s'applique pas aux accords sur les niveaux de service (ANS) qui peuvent faire l'objet d'un accord écrit distinct, et ces ANS ne modifient pas la présente Garantie.

CONVERGENT N'EST PAS RESPONSABLE ET LA PRÉSENTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS : (i) aux dommages non causés par Convergent ou un prestataire de services agréé par Convergent; (ii) à l'utilisation de produits ou de services avec des produits ou des services pour lesquels ils n'ont pas été conçus; (iii) aux dommages causés par tout facteur externe échappant au contrôle raisonnable de Convergent; (iv) à l'utilisation de produits ou services non conformes aux manuels d'utilisation ou autres instructions fournies par Convergent ou le fabricant concerné; (v) lors d'un entretien insuffisant ou inapproprié ou d'une mauvaise utilisation par le Client; (vi) aux dommages résultant d'un incendie, d'une explosion, d'une inondation, d'une exposition à l'eau, de la corrosion, de la rouille, de conditions environnementales défavorables, d'un abus, d'une négligence ou de tout autre cas de force majeure; (vii) aux fluctuations de l'alimentation électrique du bâtiment, à l'absence d'alimentation électrique ou à l'exploitation d'un environnement non conforme aux spécifications du fabricant; (viii) à la négligence, aux actes ou aux omissions du Client ou de tout tiers (à l'exclusion d'un prestataire de services agréé par Convergent); (ix) aux réparations, services, altérations ou modifications effectués par toute personne autre qu'un membre du personnel de Convergent ou qu'un prestataire de services agréé par Convergent; (x) à l'usure normale et à une utilisation normale; (xi) aux dommages causés par un accès non autorisé ou une perturbation des services, des comptes, des systèmes informatiques ou des réseaux; et/ou (xii) aux produits qui ont été discontinués ou qui ne sont plus pris en charge par le fabricant, le développeur ou le prestataire de services.

À L'EXCEPTION DES GARANTIES EXPRESSES PRÉVUES AUX PRÉSENTES, LES PRODUITS ET SERVICES SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » PAR CONVERGENT ET SES SOUS-TRAITANTS, PRESTATAIRES DE SERVICES ET FOURNISSEURS, ET SANS AUCUNE AUTRE GARANTIE, REPRÉSENTATION OU GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. CONVERGENT NE GARANTIT PAS QUE SES SERVICES OU LE FONCTIONNEMENT DES PRODUITS SERONT ININTERROMPUS OU EXEMPTS D'ERREURS.

Le seul et unique recours du Client en cas de violation de la présente Garantie consistera pour Convergent à réexécuter rapidement les services déficients.

Si l'une des dispositions de la présente Garantie est déclarée invalide en vertu de la loi ou par un tribunal compétent, cette disposition ne s'appliquera pas au Client, mais le reste de la présente Garantie n'en sera pas affecté.



Instructions

Pour des instructions précises sur la façon d'obtenir un service de garantie pour les produits ou services fournis par Convergint, veuillez communiquer avec votre représentant de compte. Il est possible que vous deviez livrer vos produits, y compris les pièces et accessoires, dans leur emballage d'origine. Avant de livrer vos produits pour un remplacement au titre de la garantie, il vous incombe de supprimer et de sauvegarder toutes les données, tous les logiciels et tous les autres éléments que vous pourriez avoir stockés ou conservés sur vos produits.